LES BOURSES NIVEAU MASTER 2 (TOUTES DISCIPLINES)

Ces bourses couvrent les frais de scolarité (pour les diplômes nationaux des universités publiques) et de vie en France (860 euros par mois) pendant 10 mois maximum, ainsi que la protection sociale. Les étudiants sélectionnés ont le statut de **Boursier du Gouvernement français** leur offrant d'autres avantages (aide au logement, loisirs etc.).

1) Éligibilité

Sont éligibles à ce programme les étudiants :

1. ayant la nationalité serbe ;
2. ayant un projet d'études en France au niveau « master 2 » ;
3. ayant terminé leur 4ème ou 5ème année d'études ou la terminant au plus tard fin juin 2026 (sauf pour les étudiants qui présentent des demandes aux cursus spécifiques mentionnés ci-dessous) ;
4. ayant moins de 30 ans ;
5. pourront être examinées à titre exceptionnel des demandes pour des cursus spécifiques (grandes écoles, Instituts d'études politiques…).

2) Conseils

Premier pas : Choisissez votre formation en France. Avant de déposer votre dossier, prenez le temps de bien étudier les possibilités d'études en France en consultant le site Campus France Serbie : www.serbie.campusfrance.org.

Contactez les universités choisies pour vérifier les conditions d'inscription et votre éligibilité. **Une preuve de contact** établi avec les représentants de la formation souhaitée doit être jointe au dossier (attestation, lettre, mail…).

Attention : L'inscription auprès des établissements d'enseignement supérieur en France (universités, grandes écoles…) est **distincte** de la procédure de demande de bourse. Les étudiants doivent être attentifs aux délais de dépôt de dossiers pour l'inscription à la formation choisie. Il est prudent de sélectionner plusieurs formations en France, au cas où l'inscription ne serait pas acceptée dans la formation choisie en premier.

Si toutes les disciplines sont éligibles à une bourse du Gouvernement français, pour le niveau master 2 et doctorat, les dossiers en rapport avec les domaines suivants sont examinés en priorité :

- **Biotechnologies et santé**
- **Nouvelles technologies, intelligence artificielle, informatique, Ingénierie industrielle**
- **Environnement, agriculture et nutrition**
- **Sciences humaines et sociales**

3) Composition du dossier de demande de bourse

1. curriculum-vitae en français (ou anglais) ;
2. lettre de motivation en français (ou anglais) ;
3. description détaillée du cursus que l'étudiant souhaite suivre en France, le nom de l'établissement d'enseignement supérieur français délivrant le diplôme choisi, le titre exact de la formation, la durée, et les frais de scolarité ;
4. copie du dernier diplôme obtenu ;
5. dernier relevé de notes obtenues ;
6. tout élément que l'étudiant juge utile d'apporter à l'appui de son dossier (autres diplômes, recommandations de professeurs, attestations de stage etc.) ;
7. preuve qu'un contact a été établi avec la ou les université(s) ou établissement(s) d'enseignement supérieur(s) choisi(s) pour vérifier l'éligibilité à la formation souhaitée

Note : Pour les documents n˚4 à n˚6, les traductions en français ne sont pas obligatoires.

4) Envoi du dossier et informations

Auprès de : Vesna Adamović, chargée des mobilités/coopération universitaire et scientifique
Institut français de Serbie, Zmaj Jovina 11 – 11 000 Beograd
Tél: (011) 302 36 39 – courriel : vesna.adamovic@institutfrancais.rs

Les dossiers doivent être déposés à l'Institut français de Serbie ou envoyés par courriel, **par la poste ou déposés à l'Institut français avant le 30 mars 2026 au plus tard. Aucun dossier accepté après cette date. Merci de bien vouloir envoyer tous les documents scannés en un seul fichier PDF.**

5) Déroulement de la procédure

Les dossiers sont examinés par le Pôle universitaire et scientifique de l'Institut français de Serbie. **Tout dossier incomplet ou inéligible est éliminé**. Une présélection sur la base des critères 1 et 2 exposés ci-dessous est effectuée.

Les candidats dont les dossiers sont présélectionnés sont convoqués pour un entretien devant un jury au cours des mois d'avril et mai 2025.

6) Critères d'appréciation des dossiers

6 critères principaux ont été retenus, sans hiérarchie entre eux.

- **1) Qualité du dossier universitaire**
  Notes obtenues au cours de la scolarité, appréciation des professeurs, etc.

- **2) Adéquation avec les priorités de coopération définies par l'Institut français**

  1. Priorité donnée aux disciplines dans le domaine des biotechnologies, de la santé, de l'intelligence artificielle, de l'informatique, de l'ingénierie industrielle et des nouvelles technologies, des sciences humaines et sociales, de l'environnement, de l'agriculture et de la nutrition, mais **tous les autres domaines d'études sont également éligibles**.

2. Sont privilégiés les projets s'inscrivant dans le cadre de coopérations institutionnelles existantes ou en cours de développement (entre universités serbes et françaises, entre laboratoires de recherche, entre municipalités etc.).

Une attention particulière est également accordée aux étudiants dont le projet d'étude est susceptible d'intéresser une entreprise française présente en Serbie ou désireuse d'y investir.

- **3) Qualité du projet universitaire et professionnel**
  Le jury apprécie la motivation du candidat, la cohérence de son projet d'études avec ses objectifs professionnels en Serbie, les démarches entreprises pour choisir la formation en France, etc.

- **4) Maîtrise du français**
  Un bon niveau de français est souhaité pour les étudiants ayant choisi une formation en français. De plus en plus de formations étant proposées par les universités françaises en anglais, les candidats ayant une faible maîtrise du français sont **encouragés à postuler pour une formation de niveau master 2 en anglais.**

  La maîtrise du français, indépendamment de la langue d'enseignement de la formation souhaitée, reste un atout pour l'étudiant, sans représenter une condition d'attribution de bourse. **Les étudiants ne parlant pas le français sont également éligibles.**

- **5) Existence de cofinancement**
  Même s'il ne s'agit pas d'une condition obligatoire, une attention particulière est accordée aux dossiers pour lesquels les étudiants prévoient une autre source de financement (entreprises, collectivités locales serbes ou françaises, fondations etc.…).

- **6) Qualité de la formation choisie**
  La qualité de la formation choisie en France est prise en compte par le jury.

- **7) Autres**

  - Le jury est attentif à un certain équilibre entre la provenance géographique (université d'origine notamment) des différents candidats.
  - Compte tenu du coût de la vie à Paris et de la qualité des formations dans d'autres villes universitaires en France, le jury veille à ce que les bourses ne soient pas attribuées uniquement pour des formations à Paris.
  - Le jury veille à un certain équilibre entre les différentes disciplines (sciences, sciences politiques, droit, économie, lettres, langue française, culture, etc.).
  - Enfin, entre deux dossiers de qualité égale, il est donné priorité à un étudiant n'ayant jamais eu la possibilité d'effectuer des séjours longs à l'étranger.

Pour des informations complémentaires, il est conseillé de consulter la rubrique « questions fréquemment posées »

Le jury est souverain dans ses décisions et ses appréciations.

Les décisions du jury sont communiquées sur le site internet de l'Institut français au début du mois de juin 2026.